



Protocole sanitaire salle de musculation

Le présent protocole vient en complément du règlement intérieur en vigueur et du protocole des établissements sportifs.

Recommandations générales

La reprise des activités sportives individuelles intérieures (musculation, crossfit, fitness, pilates...) doit tenir compte des capacités d'organisation, de ventilation et de respect d'une distance physique suffisante.

- La signalétique et la présence de gel hydro-alcoolique sont assurées dès l'entrée et à disposition près des machines.

- Les usagers devront arriver en tenue adaptée, une paire de chaussures spécifique sera apportée dans un sac pour un usage exclusif dans la salle.

- Les cours collectifs sont suspendus ou restreints à quelques personnes suivant la surface dédiée à la pratique collective (4m² minimum par pratiquant en statique ou 2 mètres entre chaque pratiquant en dynamique).

- Le nombre de personnes doit être réduit afin de respecter la distance physique d'au moins 2 mètres lors de toute activité sportive en évitant le croisement ou le regroupement des personnes (En respectant le sens de circulation).
- Chaque bouteille d'eau individuelle sera marquée par son utilisateur et ramassée en fin de séance.
- Les usagers doivent se munir d'une serviette propre pour les surfaces.
- La désinfection du matériel et machines est à la charge de l'utilisateur avant, pendant et après leurs séances.
- La salle devra être aérée le plus fréquemment possible.

Tous les utilisateurs devront appliquer scrupuleusement le présent protocole. Tout manquement aux prescriptions précitées engagerait la responsabilité du signataire de celui-ci.